



Exposé Hannes Germann, Assemblée générale 2015 (le discours prononcé fait foi)

## **«Un Service public fort dans les communes – pour la prospérité et la qualité de vie en Suisse»**

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Chères conseillères communales, chers conseillers communaux,  
Chères représentantes et chers représentants des villes et des communes,  
Chers invités, Mesdames, Messieurs,

Toutes et tous, nous profitons chaque jour dudit Service public, la plupart du temps sans même en avoir conscience. Nombre de prestations du Service Public nous accompagnent dans notre vie quotidienne. Que ce soit l'eau proprement traitée de notre café du matin, la batterie de notre portable rechargée grâce à un réseau électrique performant ou la carte d'anniversaire de la grand-mère que le facteur apporte.

«Service public» est un terme évasif qui suscite de vifs débats depuis longtemps. Il n'y a en fait aucun accord quant à ce qu'il recouvre réellement, et quant à ce qu'il doit recouvrir. Le temps n'y fait rien. En Angleterre, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, il allait de soi que des prestations englobaient tant l'hôtellerie que l'approvisionnement de base. Là, on peut bien dire «cheers» ! Un exemple plus actuel en Suisse est le débat autour de la votation sur le référendum «Billag». Bien qu'à l'origine, il s'agissait avant tout de l'adaptation de la perception de la redevance compte tenu du développement technologique, le débat a fini par se concentrer sur l'offre médiatique de base. Selon un rapport du Conseil fédéral datant de 2004, ledit Service public «englobe des services de base de qualité, définis selon des critères politiques, comprenant certains biens et prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population et offerts dans toutes les régions du pays à des prix abordables et selon les mêmes principes». Les services de base ressortissant à la Confédération comprennent, entre autres, la poste, les télécommunications, les médias électroniques (radio et télévision), les transports publics ainsi que les routes nationales. Toutefois, les cantons et les communes fournissent également une part considérable des services de base comme la formation, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'élimination des déchets ou encore l'entretien des routes cantonales et communales.

**Des infrastructures performantes et un Service public opérationnel constituent la base fondamentale du bien-être de la population et de la qualité de vie, mais aussi de la cohésion sociale en Suisse.** Il est incontestable qu'un Service public fort constitue un entre sites d'implantation pour attirer la population et les entreprises. Le Service public est donc une condition sine qua non essentielle à la réussite de notre économie.

Les habitantes et habitants dans leur ensemble doivent pouvoir bénéficier de la même façon du Service public, indépendamment de leur domicile ou de leur situation financière. L'égalité de traitement des régions et des communes contribue aussi essentiellement à la cohésion nationale, et ce, pas seulement d'un point de vue économique, mais aussi social et culturel. Le programme de la SSR, par exemple, couvre toutes les régions linguistiques – indépendamment du taux d'audience – et par des émissions sur les diverses régions, encourage la compréhension mutuelle et un regard allant «plus loin que le bout de son nez».

**Il convient donc de garantir un bon Service public dans toute la Suisse, aussi dans les régions périphériques.** Des biens et des prestations de base doivent être performants dans l'ensemble du pays. Des mesures d'économies prises par les pouvoirs publics conduisent souvent à une réduction des services de base dans les régions périphériques. Les prestations de la Poste sont ainsi en danger. Ces dernières années, nombre de communes rurales ont vu leur office de poste disparaître, et remplacés par des agences postales ou des services à domicile. Alors que les agences postales ont marqué des points grâce à des heures d'ouverture élargies, l'offre de prestations des services à domicile a diminué. Les services médicaux de base constituent encore un autre défi pour les communes. Les établissements hospitaliers ferment, les médecins de famille prennent leur retraite et des remplaçants et remplaçantes se font attendre. Si des contre-mesures ne sont pas prises au cours des prochaines années, la situation va s'aggraver de manière critique dans certaines régions.

Comme je l'ai déjà dit, des infrastructures performantes constituent un facteur essentiel dans le choix du site d'implantation, tant pour la population que pour nombre d'entreprises. Les entreprises qui s'installent dans une commune y créent des places de travail, génèrent des recettes fiscales supplémentaires et permettent un développement économique et social, aussi dans les régions périphériques.

Cela vaut pour toutes les entreprises, mais en particulier aussi pour les prestataires de services de base. Un bon exemple à ce propos est le centre de santé du Val Müstair, vallée la plus orientale de Suisse. Il regroupe un hôpital et un établissement médico-social pour personnes âgées sous un même toit, mais aussi des services Spitex, une offre de physiothérapie et de puériculture. L'hôpital est le plus grand employeur de la région et constitue le plus important facteur de lutte efficace contre l'exode rural en garantissant non seulement des services médicaux de base, mais aussi des

places de travail. En dehors des aspects économiques, il s'agit ici du bien-être social et de la qualité de vie de la population locale.

**Le débat national sur l'étendue et la conception concrète du Service public apparaît**

**donc d'autant plus un sujet central.** Des exigences croissantes de la population et des ressources de plus en plus limitées restreignent de manière accrue la marge de manœuvre. Il est donc absolument indispensable que nous nous penchions sur l'étendue et les tâches du Service public à tous les niveaux de l'Etat. Par principe, nous sommes tous d'accord pour dire que toutes les catégories de la population ont le droit de bénéficier de prestations publiques convenables. Toutefois, les avis sont très partagés sur ce que la notion de «convenable» signifie.

On le constate, par exemple, lors de débats sur la fermeture d'offices de Poste, d'hôpitaux, d'écoles et de bibliothèques. Si l'on prend l'exemple des écoles dans des communes périphériques, des questions concrètes se posent en terme de services de base. Le fait qu'une commune dispose de sa propre école fait-il partie des services de base à grande échelle ? Quelle doit-être la longueur du chemin d'école à ne pas dépasser ? Une école doit-elle être maintenue malgré un faible taux d'occupation ? Quelles sont les conséquences de la fermeture d'une école ? Toutes ces questions doivent être discutées dans le cadre d'un processus politique à l'écoute de toutes les parties concernées, et il faut y apporter des réponses.

Un débat à grande échelle renforce la légitimation des décisions et peut conduire à des solutions innovantes comme le montre l'exemple de l'école du village de Weisstannen dans le canton de Saint-Gall. L'intégration d'enfants de la vallée, où les classes étaient surchargées, a permis de conserver cette école périphérique. Il est également indispensable de débattre d'autres services de base comme le montre l'initiative dite «pro Service Public». Cependant, de l'avis de l'Association des Communes Suisses, cette initiative fournit de mauvaises réponses quant au développement du Service public. Notre directeur approfondira ce sujet lors du prochain point de notre programme.

Le Service public se trouve confronté à quelques défis tels que les exigences croissantes de la population, la pression sur les coûts et la demande d'efficacité accrue qui ont pour conséquence une diminution des prestations de base, sans oublier ici le manque de clarté du mandat politique en matière de Service public et les changements au niveau de la société et de la technique. Les besoins changeants de la population et de nouvelles formes de fourniture de prestations laissent toutefois entrevoir aussi des chances. C'est ainsi que la collaboration entre les communes, un partenariat avec des tiers, voire même une ouverture partielle du marché, peuvent accroître la qualité et la quantité des services de base. La «cyberadministration» revêt aussi un grand potentiel. La proximité avec les citoyennes et citoyens promet un plus grand échange entre la société et l'administration. Cela permet de mieux réagir, et plus simplement, aux besoins de la population et d'offrir un Service public plus proche des citoyennes et citoyens. Citons ici «eHealth Suisse» à titre d'exemple. La «cybersanté» regroupe toutes les données médicales des patients et crée les

conditions préalables indispensables à une mise en réseau électronique et à une meilleure coordination de services de base. La meilleure disponibilité de toutes les données nécessaires permet non seulement d'accroître la sécurité et la qualité, mais aussi de diminuer les frais dans le domaine de la santé à plus long terme.

L'Association des Communes Suisses exige le maintien d'un Service public de grande qualité, dans tout le pays et accessible à toutes et à tous. Cela garantit l'atout de notre pays et la sauvegarde du bien-être et de la qualité de vie, aussi dans les régions périphériques. Les communes, les cantons et les entreprises qui fournissent les services de base doivent être renforcés et soutenus par les instances politiques. De plus, les intérêts des communes doivent être pris en compte dans les débats cantonaux et nationaux ayant des répercussions sur les services de base au niveau communal.

Ces exigences doivent toutefois être entendues. L'Association des Communes Suisse va poursuivre les discussions sur les services de base avec tous les acteurs importants concernés, et fixer le volume et les tâches du Service public au plus près de la vision des communes. Que doit recouvrir la notion de Service public ? Quel Service public la Suisse veut-elle et peut-elle se permettre ? Quel doit être le coût à ne pas dépasser ? Dans ce débat de fond, l'Association des Communes Suisse défend et continuera à défendre systématiquement et avec conviction les intérêts de toutes les communes. Je peux vous l'assurer.

Je vous remercie de votre attention.